

## Compte rendu visioconférence avec le recteur de Créteil Vendredi 10 septembre 2021

### Présents à la visioconférence :

#### Pour le rectorat :

Daniel Auverlot, Recteur de l'académie de Créteil,  
Christine Darnault (Dir cab adjointe), Gérard Marin (Secrétaire Général), Rozen Dagorne (DANE)

#### Pour la Peep :

Myriam Menez (AD 94), Manuela Rodrigues (AD 94), Anne Gobard (AD 77), Sandrine Eiferman (AD 77), Anne-Sophie Lapotre (AD 93)

#### Autres représentants de parents :

FCPE 77, FCPE 93, FCPE 94, UNAAPE 77, UNAAPE 93, UNAAPE 94

Le recteur rappelle que, lors des visioconférences hebdomadaires, un seul représentant par association et par département est autorisé à prendre la parole.

Le recteur explique que la préoccupation de la semaine s'est portée sur la vaccination alors que le taux d'acceptation par les familles, surtout en collège, est relativement faible.

Par ailleurs, les comités techniques se sont tenus cette semaine. Dans le premier degré, ils ont permis les derniers ajustements avec quelques ouvertures, l'abandon de fermetures initialement prévues mais aussi quelques fermetures qui n'avaient pas été envisagées. Globalement, dans le premier degré, la rentrée est moins tendue que les autres années puisqu'il y a une baisse des effectifs.

Toutes les situations de remplacements que les fédérations de parents ont remontées sont en cours de traitement. En revanche, le recteur tient à démentir formellement la rumeur l'accusant d'avoir licencié du personnel vacataire. Le fait est que davantage de titulaires remplaçants que les autres années ont été affectés d'où un moindre besoin de recourir à des contractuels.

Concernant Parcoursup, la CAES (commission d'affectation) est toujours opérationnelle, il est donc encore possible de la solliciter mais, globalement, le bilan de l'affectation est bon.

Dans le second degré, nous constatons que, dans de nombreux collèges, ce sont les élèves qui changent de salle et non les profs alors même que le virus circule activement et que le brassage doit être limité : le recteur confirme que ce doit être mis en place, il faut que les représentants de parents se rapprochent des chefs d'établissement et abordent la question. Le sujet est très tendu et il est quasiment impossible de soulever la question.

Les représentants de parents FCPE et PEEP du Val de Marne ont été conviés à une réunion en préfecture avec la DASEN et l'ARS. Ils ont été surpris d'apprendre que, finalement, la vaccination ne se ferait pas uniquement en établissement mais que, comme dans le 77, les élèves pourraient être amenés en car dans les centres de vaccination. Le recteur confirme que sa demande a toujours été que la vaccination se fasse dans l'établissement mais il semblerait qu'à certains endroits, ce soit compliqué à organiser. De plus, il est délicat de mobiliser une équipe complète pour à peine une dizaine d'élèves. Beaucoup de parents s'inquiètent de la vaccination au collège ou au lycée car les documents distribués contiennent des renseignements qui relèvent du secret médical et sont remis à des personnels non médicaux. De plus, ces documents sont réclamés aux parents sans aucune visibilité quant à la date éventuelle de vaccination. Les équipes mobiles de vaccination ont besoin de connaître le nombre approximatif d'enfants à vacciner pour ne pas déplacer plus de personnel que nécessaire. La logistique n'est pas anodine. Les représentants PEEP et FCPE du lycée Paul Doumer du Perreux ont été invités à assister à l'organisation de la vaccination

dans l'établissement qui recevait aussi les élèves du collège voisin. Ils ont pu constater que les élèves étaient bien accueillis et accompagnés. Deux élèves sont arrivés le matin même avec leurs documents, preuve qu'il ne faut pas contraindre le retour des documents : la souplesse aura permis de vacciner 2 élèves de plus. Quelques familles avaient contacté les représentants de parents pour leur dire qu'ils étaient tranquilisés de savoir qu'ils seraient présents. Au final, la présence des représentants de parents est importante, elle permet de rassurer les familles. Il faut inciter les chefs d'établissements à inviter les parents élus à être présents. Par ailleurs, la PEEP souhaite que les chefs d'établissement soient informés de la possibilité de faire vacciner les enfants en situation irrégulière et de la marche à suivre. Ils connaissent les familles concernées, leur permettre l'accès à la vaccination s'ils le souhaitent est aussi importante.

Certains établissements obligent une partie des élèves à passer par le CNED sur des choix de spécialité : **très peu d'élèves sont concernés, c'est malheureusement le problème lorsque trop d'élèves demandent la même spécialité.** En parallèle la prise en charge financière des cours du CNED nécessite une autorisation que les services du rectorat semblent bloquer. **Les chefs d'établissement doivent signaler les dysfonctionnements, il n'y a aucune raison que cela bloque.**

Des élèves se voient obligés à passer des entretiens de motivation pour des sections européennes, est-ce normal ? : **malheureusement s'il y a trop de demandes, il faut départager les candidats et le choix de s'interroger sur le projet personnel de l'élève est peut-être plus pertinente qu'un simple test.** Cela relève surtout de l'harmonisation des pratiques entre établissements: **Les établissements sont libres d'organiser la sélection des élèves, le recteur ne peut s'y opposer.**

La problématique des tenues exigées dans certains établissements se pose à nouveau : quelle est la règle ? **il faut du bon sens, les jeunes doivent pouvoir s'habiller comme ils le souhaitent tout en veillant à l'image qu'ils donnent d'eux.**

Le problème des enseignants en ASA n'est toujours pas réglé, les élèves n'ont pas cours et les remplaçants ne sont pas engagés : **certains enseignants ont des attestations médicales qui certifient qu'ils sont reconnus comme personnes fragiles ne pouvant être en contact du public.** La très grande majorité d'entre eux ont repris les cours mais il reste encore un certain nombre de cas qu'il va falloir remplacer. Le rectorat est en train d'en mettre en place les modalités

Malheureusement certaines situations d'enseignants absents depuis des années ne sont toujours pas prises en compte à la rentrée. **Il faut les remonter au rectorat pour qu'il enquête.**

Il manque des enseignants mais aussi des AED : **Un point est fait chaque matin pour essayer d'apporter les moyens au fur et à mesure.**

Il manque des AESH dans un établissement du 77 en particulier mais aussi de manière générale dans beaucoup d'établissements des 3 départements. Dans certains établissements, les élèves ne sont même plus accueillis en classe : **les affectations sont encore en cours. Cependant, il n'est pas question de refuser les élèves, donc remonter les cas particuliers.**

Les enfants contacts mais qui sont vaccinés doivent-ils faire un test pour rentrer en cours ? **non, seule une attestation sur l'honneur est à fournir..** Quid des parents vaccinés qui doivent garder leurs enfants en raison de la fermeture de la classe ? la prise en charge est refusée. **La question n'est pas du ressort du recteur.**

Dans certains collèges le stage de 3<sup>ème</sup> est programmé juste avant les vacances de Noël : il est compliqué de trouver des lieux d'accueil alors même que les entreprises ne savent pas encore si elles pourront reprendre normalement. Est-ce que les stages seront facultatifs, comme ce fut le cas l'an passé ? **Pour le moment, il n'y a pas de consignes concernant les stages mais le recteur rappelle qu'il trouve complètement anti-pédagogique de les concentrer sur la semaine avant ou après les vacances de février.**

Il semblerait qu'il y ait des soucis d'augmentation des effectifs du 1<sup>er</sup> degré dans le 77 : c'est faux, il s'agit plutôt d'une baisse de plus 600 élèves en Seine et Marne.

La FCPE regrette que le recteur ne nous communique plus tous les chiffres de rentrée, alors que c'était le cas auparavant. Dès que la situation sera stabilisée, un document complet sera édité et adressé aux représentants de parents.

La sectorisation en lycée dans le 93 a été modifiée : à présent, ce n'est plus l'adresse qui compte mais le collège d'origine, ce qui implique que les nouvelles familles venant d'emménager passent après des dérogations : si le taux de pression est supérieur à 100%, les résultats scolaires sont pris en compte. La mixité est ainsi remise en cause et on crée de mauvais lycées ? La réflexion reste en cours

Des élèves ne sont toujours pas scolarisés en première suite à un choix de spécialité, cette situation est inadmissible. Remonter le cas au rectorat pour qu'il soit réglé

Des collégiens de 6<sup>ème</sup> sont toujours sans affectation dans plusieurs communes du 94, que se passe-t-il cette année ? Un point va être fait avec la DSDEN pour connaître l'origine des dysfonctionnements.

L'organisation des réunions avec les parents est loin d'être acquise, le ministre a pourtant été clair sur le fait que les réunions doivent se tenir. Elles doivent se tenir, en respectant les gestes barrières. Remonter les cas au recteur, c'est aussi valable pour les demandes de réunions organisées par les représentants.

Qu'en est-il de la restriction d'accès à la restauration scolaire aux seuls 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> des collèges de Maisons-Alfort. Les chefs d'établissement ont bien été contactés, ils doivent remettre la cantine en route. Les établissements ont-ils le droit d'imposer le port du masque dans la cour ? non, aucune consigne n'a été accordée dans ce sens donc signaler les établissements pour vérifier s'il y a un problème et dans ce cas, quoi qu'il arrive, les représentants de parents doivent en être informés.

Quelles sont les directives données pour les élections ? Il n'y pas de directives particulières à ce jour, il n'y a rien de changé, les parents doivent pouvoir voter en présentiel sauf s'il était décidé un changement de niveau sanitaire. Les représentants de parents demandent que l'on revienne à des élections sur place partout, or, dans un certain nombre d'établissements, les conseils d'école ou conseils d'administration ont fait voter, contre l'avis des parents minoritaires dans ces instances, un vote uniquement par correspondance alors que cette modalité pose de très nombreux problèmes. Le remplaçant de M Jock a été nommé : M Metzdorff va recevoir très rapidement les représentants de parents.

La prochaine réunion est programmée dans 2 semaines, le vendredi 24 septembre.

Myriam MENEZ

Manuela RODRIGUES